

Éléments pour une réflexion sur l'opportunité d'élaborer un SCOT à l'échelle du Pays Midi-Quercy

- **Données de synthèse en lien avec le territoire du Pays MQ**

Intervention de Melle Bertille DANIEL - Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy



ATOOUTS au regard d'une démarche SCOT sur ce territoire

- Pays MQ : un **territoire de projets dynamique**, une longue habitude de **travail en commun**, à l'échelle **intercommunale / Pays**
 - Un **territoire d'un seul tenant et sans enclave** (cf. périmètre SCOT)
 - Un **Syndicat Mixte « fermé »** existant
mais non doté de la compétence SCOT
 - Un **projet partagé à l'échelle du Pays à travers la charte de DD**
- + un ensemble d'études, de schémas, de plans et de chartes thématiques élaborés à ce jour

**→ Atouts au regard de élaboration SCOT :
une base solide de nature à faciliter la démarche / sa rapidité**

ATOOUTS au regard d'une démarche SCOT sur ce territoire

Un SCOT permettrait :

- **de renforcer l'application de plusieurs orientations prises à l'échelle du Pays MQ**

Exemples

- **d'anticiper le développement du territoire à long terme**
 - dans un objectif de développement durable
 - par un document de planification stratégique
- **de renforcer la mise cohérence des diverses politiques publiques, sectorielles et territoriales sur le long terme**

Comment ?

 - en les inscrivant dans une approche globale, transversale
 - en tenant compte de la charte Pays, du PCET et autres études réalisées
 - en élaborant le PADD (projet politique – fixe les objectifs des politiques publiques dans divers domaines)
 - en donnant un effet juridique aux orientations et objectifs définis (DOO)

ATOOUTS au regard d'une démarche SCOT sur ce territoire

- **disposer de données et d'orientations à l'échelle du Pays** dans des **thématiques encore relativement peu développées** jusqu'à présent à cette échelle, impactant le territoire et son développement

exemples

- **SCOT : une opportunité pour développer / mettre à jour une stratégie foncière à l'échelle du Pays, transversale, en fonction des divers enjeux et objectifs majeurs définis collectivement**
 - *développement économique,*
 - *protection et mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers*
 - *d'offre de logements...*

ATOOUTS au regard d'une démarche SCOT sur ce territoire

Documents de planification urbaine :

- une situation diversifiée entre Communes du Pays MQ
- de nombreuses révisions et élaboration en cours (19)
près de 40 % des Communes du PMQ

*. traduit **une volonté des Communes de maîtriser AT sur le long terme***
. une conscience des enjeux et un souhait d'utiliser un outil de planification urbaine

→ Le SCOT est un outil complémentaire pour toutes les Communes

exemples

FAIBLESSES ou éléments à prendre en compte : exemples

Des questions en lien avec le périmètre - les déplacements - l'emploi - les équipements et services

- Le périmètre du SCOT tient compte **d'un ensemble d'éléments et de dynamiques qui dépassent l'échelle du Pays Midi-Quercy**
déplacements domicile-travail,
déplac. vers les équipements culturels, sportifs, sociaux et de loisirs,
zone de chalandise, des commerces...
- 3 Communes du Pays MQ dans le périmètre du SCOT agglomération de Montauban
- De fortes disparités constatées entre les parties Est et Ouest du territoire
en matière d'emploi, de niveau de revenus,
d'accès à certains équipements, d'âge de la population

Autres éléments à prendre en compte

non spécifiquement liés au Pays MQ, mais impactant la démarche

- **Temps d'élaboration** d'un SCOT : un engagement sur plusieurs années
- **Structure porteuse du SCOT : un rôle essentiel**, tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre du SCOT
- **Coût** : une réflexion nécessaire en amont sur
 - les moyens financiers et humains
 - les cofinancements mobilisables
- **Etudes complémentaires** à réaliser sur certains thèmes, malgré la diversité et la richesse des études déjà existantes, qui constituent une base
- **Des mises en compatibilité à réaliser** après élaboration du SCOT
...dans un objectif de DD des territoires

MENACES si pas de SCOT, quels effets / tendances ? exemples

- Absence d'outil **de portée juridique** favorisant le respect des grands équilibres à l'échelle du **Pays Midi-Quercy**

. un risque de renforcement de certaines tendances négatives observées

- **Pour les communes non couvertes par un SCOT :**

- PLU ne peut être modifié ou révisé pour ouvrir des zones à l'urbanisation
- des dérogations possibles mais sous conditions (art L 122-2 C.U)

. une source potentielle de conflits

. un traitement demandes plus long

- *A terme, une possible « pénalisation » indirecte des territoires non couverts par un SCOT*, compte tenu des orientations nationales et régionales en faveur de l'élaboration des SCOT

(territoires hors SCOT seront peut-être moins privilégiés ou moins prioritaires) (? ?)

OPPORTUNITES

- Les diverses études et actions déjà engagées par le Pays Midi-Quercy, les C. Communes et les Communes en faveur d'un développement durable
 - Démarches engagées à l'échelle nationale, régionale, départementale et les documents / guides de référence thématiques établis à ces échelles
 - **L'appel à projet régional**, une opportunité de :
 - . mener une **réflexion sur le sujet, en amont** de l'élaboration d'un SCOT,
 - . **d'anticiper les évolutions du territoire dans le sens d'un D. Durable**
 - . **d'éclairer** les choix qui seront établis en matière d'aménagement du territoire à moyen terme et long terme
- **Le choix de l'outil à mobiliser** dépend du **projet de territoire**
- **La volonté et l'initiative des élus** des Communes, C. Communes, Pays : des éléments fondamentaux dans la démarche vers l'élaboration d'un SCOT